



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2022-072

PUBLIÉ LE 12 MAI 2022

Sommaire

PREFECTURE des DEUX SEVRES / SCSI

79-2022-05-11-00001 - arrêté préfectoral accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire (2 pages)

Page 3

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-05-11-00001

arrêté préfectoral accordant la suppléance des
fonctions préfectorales à Mme Catherine LAM
TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de
Bressuire



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral
accordant la suppléance des fonctions préfectorales

à

Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE
sous-préfète de Bressuire

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République en date du 2 avril 2019 portant nomination de la sous-préfète de Bressuire, Mme Catherine LAM TAN HING - LABUSSIÈRE ;

Vu le décret du président de la République en date du 16 juillet 2021 portant nomination de M. Xavier MAROTEL, en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE, en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du président de la République en date du 23 mars 2022 portant nomination de Mme Sophie PAGÈS, en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2022 portant délégation de signature à M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

Vu la circulaire ministérielle du 28 mars 2017 sur les délégations de signature des préfets ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

ARRÊTE :

Article 1er : En l'absence simultanée de M. Xavier MAROTEL, secrétaire général de la préfecture, et de Mme Sophie PAGÈS, directrice de cabinet de la Préfète, prévue par l'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 6 mai 2022 précité, Mme Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet le mercredi 18 mai 2022 de 7 heures à 18 heures.

1

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE DE MANIÈRE IMPERSONNELLE A L'ADRESSE SUIVANTE :
MADAME LA PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES – BP 70000 – 79099 NIORT CEDEX 09
Internet : www.deux-sevres.gouv.fr

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Mme la Préfète et Mme Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de Bressuire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

NIORT, le 11 MAI 2022



Emmanuelle DUBÉE